

SEANCE DU 1^{er} MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 1^{er} mars, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 février, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents :, Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERRON, FORTINON, DÉJOUA,, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : Mme BERDAH-FEUILLARD à M. LEGRAND, Mme LENOIR à Mme DÉJOUA, Mme LLADO à M. TOMAS, M. PERNIN à M. DALIER.

Absents excusés : Mmes GUERSTEIN, PETTENO, M.CABALLERO

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Giovanni Batista Montanari, ancien instituteur de Morengo (Ville jumelée avec la Commune de Podensac).

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Gillé a été désigné avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2019.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

01 – Ouverture de crédits anticipée

Monsieur le Maire propose de retirer cette délibération compte tenu que nos dépenses réelles d'investissements en 2018 déduction faite des restes à réaliser ainsi que du capital des emprunts ne nous permettent pas de procéder à l'ouverture des crédits dans la limite de 25 % des dépenses de l'année n-1 avant le vote du budget.

02 - Acquisition d'une balayeuse

Monsieur le Maire indique que la réunion de ce soir a pour but d'autoriser l'acquisition d'une balayeuse via l'UGAP dont les tarifs augmentent au 6 mars prochain.

Il donne la parole à M. Dalier qui explique qu'à la suite des démonstrations de deux balayuses de marques différentes, la balayeuse SCHMIDT a été retenue car techniquement plus aboutie.

Il présente en détail les différences entre les deux balayuses sur le plan technique.

Le prix comprend entre autre la formation « mécanicien » de deux agents à Aurillac et une garantie supplémentaire d'un an.

La livraison et la réception de la machine seront effectuées dans le courant du mois de mai, par conséquent, la facture pourra être honorée car le budget sera voté.

Monsieur Roumazeilles demande quelles sont les marques et la différence de prix entre les deux.

La balayeuse SCHMIDT est de marque allemande pour un coût de 117 000 € et la balayeuse MATHIEU est fabriquée en France pour un coût de 122 000 €.

Monsieur Morel demande le coût actuel relatif à l'entretien des routes.

Monsieur le Maire indique que cela représente entre 7 000 € et 9 000 € selon les années.

M. Dalier rajoute qu'actuellement une société passe une à deux fois par an nettoyer les avaloirs. Désormais, on pourra les entretenir avec la balayeuse. On pourra également nettoyer la Place de la Halle les jours de marchés ainsi que la cour des écoles.

Mme Déjoua demande si un contrat de maintenance a été prévu.

Monsieur le Maire répond que la machine est garantie 2 ans et que cette possibilité sera étudiée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **APPROUVE** le devis de l'UGAP relatif à l'achat d'une balayeuse d'un montant de 116 110,18 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

(à l'unanimité)

03- Renouvellement du marché d'achat d'énergies avec le SDEEG

Monsieur le Maire rappelle que le SDEEG achète l'énergie pour le compte des communes.

En raison d'une importante augmentation du coût de l'électricité en ce début d'année, cette adhésion nous permet de faire des économies au vu des 500 points lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune de Podensac au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- **AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Podensac est partie prenante
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Podensac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

(à l'unanimité)

04 – Travaux de voirie - Programme 2018 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dalier qui explique que les travaux de cheminement piétons prévus Cours du Général de Gaulle devant le cimetière ouvre droit à une subvention du Département.

Il est proposé le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Tranche C
DEPENSES	
RD 11	36 514,50 €
Dépenses totales HT	36 514,50 €
Arrondi à	37 000,00 €
TVA	7 400,00 €
TTC	44 000,00 €
FINANCEMENT	
Département – 30 %	11 100,00 €
Commune autofinancement – 70 %	25 900,00 €
TOTAL HT	37 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en restes à réaliser 2018 sur le budget 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

05- Convention avec le Centre de Soins pour le lavage du linge

Monsieur le Maire rappelle que tout le linge des écoles est lavé par le Centre de Soins. Le tarif n'ayant pas changé, il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Soins de Podensac pour le lavage du linge,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2019, article 62878 (Redevances pour services rendus).

(à l'unanimité)

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier adressé par Mme Piquemal et Monsieur Gillé nous informant de leurs soutiens relatif à la demande de subvention pour Côté Jardin.
Monsieur Gillé confirme l'octroi de cette subvention.

Madame Déjoua demande un appui dans le cadre d'une demande d'emploi de 6 mois dans le domaine social, éducatif ou culturel pour une jeune Allemande qui désire valider son échange franco-allemand.

Madame Nichilo rappelle que la cérémonie de remise du chèque à l'AFM en présence de Monsieur Capdeville aura lieu le 8 mars à 18 h 30.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 10.

Émargements page suivante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2019

Mme ALBERTIN-LEGUAY

Mme BERDAH-FEUILLARD
(pouvoir à M. LEGRAND)

Mme BERRON

Mme DÉJOUA

Mme FORTINON

Mme GUERSTEIN
(Absente excusée)

Mme LENOIR
(pouvoir à Mme DÉJOUA)

Mme LLADO
(pouvoir à M. TOMAS)

Mme NICHILLO

Mme PETTENO
(Absente excusée)

M. MATEILLE

M. BOUCHE

M. BLOT

M. DALIER

M. CABALLERO
(Absent excusé)

M. GILLÉ

M. DEPUYDT

M. MOREL

M. LEGRAND

M. ROUMAZEILLES

M. PERNIN
(pouvoir à M. DALIER)

M. TOMAS